

RESPONSABLE EXPLOITATION ET DES SERVICES TECHNIQUES

Intitulé et localisation du poste :

Fonction: Responsable exploitation et des services techniques

Service: Techniques

Localisation géographique du poste :

COMMUNAUTE DE COMMUNE CARNELLE PAYS-DE-France

3 Rue François de Ganay 95270 LUZARCHES

INFORMATIONS GENERALES:

Le Directeur du Service Technique/ Responsable de l'ensemble du service technique au sein de la collectivité territoriale, de l'ensemble des actions techniques, de l'exploitation de l'ensemble des sites et infrastructures de la collectivité.

Dirige, coordonne, manage le service technique ainsi que les services supports / intervenants / opérations, sous la responsabilité du DGS en liaison étroite constante avec les vices présidents ou les élus délégués.

Participe à la définition et met en œuvre les orientations des stratégies d'aménagement et de gestion du patrimoine de la collectivité.

Pilote ou contribue à piloter les projets techniques de la collectivité.

Force de proposition et support technique aux élus sur les projets immobiliers et infrastructures.

Conditions d'exercice

Conditions générales :

- Travail en bureau, sur le terrain, en télétravail,
- Déplacements fréquents sur un territoire de 125 km²,
- Disponibilité
- Horaires variables en fonction des obligations du service, y compris occasionnellement en soirée (Commission/ Bureau et conseil communautaire).

Relations fonctionnelles

- Relations avec les élus et la direction générale des services
- Relations avec l'ensemble des services de la collectivité,
- Relations avec les fournisseurs, les entreprises, les bureaux d'études assurant la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage déléguée, les prestataires de services, les délégataires
- Relations avec les partenaires institutionnels (communes membres, administrations déconcentrées, autres collectivités)

Spécialisations

- Conduite d'opérations d'aménagement ou d'équipement en fonction des types d'infrastructures gérés (bâtiment/ voirie/ vidéoprotection/ aménagement extérieurs/ espaces verts...)
- Organisation, gestion et pilotage des contrats de maintenance
- Participation au montage des dossiers institutionnels nécessitant un apport technique
- Suivi budgétaire et comptable de son service
- Rédaction de cahiers des charges et pièces annexes d'un marché public dans son domaine de compétence, Suivi et contrôle des travaux menés par les prestataires extérieures

CORRESPONDANCES STATUAIRES:

Cadres d'emplois indicatifs

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

ACTIVITES ET COMPETENCES TECHNIQUES

ACTIVITES

- Mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine et d'espaces publics de la collectivité
- Mise en œuvre des projets dans le secteur technique
- Gestion du patrimoine bâti et de l'ensemble des infrastructures de la collectivité en relation avec les partenaires institutionnels, les concessionnaires, les utilisateurs et les usagers
- Gestion du parc matériel/ automobile de la collectivité

COMPETENCES ASSOCIEES

SAVOIR-FAIRE

- → Mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine et d'espaces publics de la collectivité
 - Diagnostiquer l'ensemble du patrimoine de la collectivité à l'aide d'outils adaptés
 - Concevoir un plan stratégique patrimonial de développement des infrastructures et des bâtiments (travaux neufs, constructions, ...) avec leurs équipements dans une approche en coût global
 - Proposer des choix de modes de gestion et d'acquisition adaptés
 - Proposer une programmation pluriannuelle d'investissement relative au patrimoine bâti, aux espaces verts, à la voierie, à la propreté urbaine, à l'aménagement de l'espace public, à l'éclairage public, à l'urbanisme, aux politiques publiques de développement
 - Garantir la sécurité, la solidité et la sûreté dans les bâtiments, sur la voirie et dans les espaces publics de la collectivité
 - Intégrer le respect du développement durable dans la mise en œuvre des politiques patrimoniales de la collectivité
 - Mettre en valeur et préserver le patrimoine de la collectivité...
- → Mise en œuvre des projets dans le secteur technique
 - Intégrer, dans ses analyses, les problématiques des différents services spécialisés
 - Être partie prenante dans l'équipe de direction
 - Analyser les besoins d'études
 - Étudier la définition de l'ouvrage et du programme
 - Mener des études de faisabilité et de programmation
 - Arbitrer et opérer des choix techniques adaptés

- Établir et chiffrer un préprogramme d'opération
- Opérer des choix de prestataires, négocier, faire respecter les clauses des marchés dans leur mise en œuvre
- Organiser et superviser un chantier
- Mesurer l'impact de la réalisation au plan technique
- → Gestion du patrimoine bâti et de l'ensemble des infrastructures de la collectivité en relation avec les partenaires institutionnels, les concessionnaires, les utilisateurs et les usagers
 - Définir des stratégies de gestion et de maintenance (entretien et exploitation) des équipements immobiliers, des infrastructures et des installations d'éclairage public de la collectivité dans une approche en coût global
 - Garantir la sécurité, la solidité et la sûreté dans les bâtiments
 - Assurer une exploitation du patrimoine de voirie en garantissant la sécurité des agents et des usagers
 - Gérer les marchés d'entretien et de maintenance

→ Gestion du parc matériel de la collectivité

- Définir et mettre en œuvre une politique d'investissement et de maintenance préventive et curative du matériel de la Communauté de Communes prenant en compte le coût global et le respect de l'environnement : véhicules automobiles, engins, matériels divers,..
- S'assurer de la sécurité et de la santé du personnel et des usagers lors de l'utilisation et de la maintenance du matériel
- Organiser et mettre en œuvre la gestion des stocks du service technique

→ Gestion du personnel technique

- Encadrement des agents du service technique et assistante administrative du service technique

SAVOIRS

→ SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- -Connaissances fondamentales techniques et réglementaire en matière de bâtiment, espaces verts, voirie, dépôts sauvages, éclairage public, urbanisme, développement durable, gestion des déchets,
- -Stratégie patrimoniale
- -Notion de coût global
- -Régime juridique des bâtiments et du domaine public, incidences sur le rôle et les actes de son gestionnaire
- -Démarches qualité environnementale des bâtiments (QEB), du patrimoine de voirie, analyse des projets sous l'angle du développement durable, etc...
- -Modes de préservation et valorisation des patrimoines
- -Modes de gestion des services publics (régie, MP, DSP, partenariats PP, mandats, SPL, etc...)

→ SAVOIRS GENERAUX

- -Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques des secteurs techniques ; priorisation et hiérarchisation au niveau sécuritaires, réglementaire, financier, de conservation du patrimoine et de confort d'usage
- -Environnement juridique des collectivités territoriales
- -Rapporter, animer, communiquer
- -Démarches qualité environnementale des bâtiments (QEB), du patrimoine de voirie, analyse des projets sous l'angle du développement durable, ...
- -Marchés publics de travaux, de maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles et de fournitures
- -Loi handicap et réglementations afférentes

- Démarche de programmation des ouvrages
- -Techniques d'ingénierie du bâtiment gros œuvre
- -Technique d'ingénierie du bâtiment second œuvre
- -Technique d'ingénierie VRD et infrastructures
- -Techniques d'ingénierie d'aménagement paysager
- -Notions générales opérationnelles de génie civil et de constructions
- -Techniques de conception assistée par ordinateur (CAO) et de dessin assisté par ordinateur (DAO)
- -Principe du coût global s'appliquant aux patrimoines bâti, routier, d'espaces verts et aux véhicules et équipements
- -Définition, délimitation, classification et consistance du domaine public
- -Inventaire du patrimoine existant
- -Codes relatifs à la construction, à la voirie, à l'urbanisme, etc...
- -Régime juridique du domaine public (coordination,DT et DICT, etc.)
- -Réglementations diverses du bâtiment (sécurité incendie, accessibilité, hygiène, qualité environnementale, énergie, etc)
- -Code de l'urbanisme
- -Réglementation « permis de construire »
- -Loi sur l'air (pollution, bruit, ...), et habilitation du personnel
- -Veille normative et réglementaire

- -Principe de préservation et valorisation des patrimoines
- -Principes de coût global
- -Marchés de prestations de services
- -Réglementation des marchés de maintenance
- -Maîtrise des règles de l'achat public
- -Techniques de gestion des stocks